

Compte rendu de la séance du 09 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance: Yvette LONGERE

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 26/03/2019
- Vote du budget primitif du BUDGET GENERAL
- Vote du budget primitif du BUDGET EAU
- Vote du budget primitif du BUDGET CAMPING
- Approbation du projet **complémentaire** de réfection du mur du ruisseau; validation du budget prévisionnel, du plan de financement et sollicitation de l'aide complémentaire de la CCPA.
- SOGEDO : convention de mise à disposition d'un service d'astreinte aux abonnés du service de l'eau potable
- Participation exceptionnelle au budget 2019 du CSCA -participation à l'achat de matériel de gymnastique pour le Collège de St Rambert en Bugey
- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes des bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

Questions diverses

Présents: Messieurs Jean-Paul PERSICO, Bruno MARQUIS, Maurice POTIGNON, Luc DURAND, Mesdames Yvette LONGERE, Christine LAVASTRE, Jeannine VINCENT.

Représentés : Madame Danièle BOIVIN, Messieurs Thomas CLAIN, Luc COZZOLINO.

Absents ou Excusés :

Yvette LONGERE est nommée Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h25

Le compte rendu du 26/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

15 - 2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du Budget annexe Eau :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de :

100 507.00€

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de :

114 763.00 €

Après avoir écouté cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2019 du Budget annexe Eau tel qu'il est exposé ci-dessus.

16 - 2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CAMPING.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du Budget annexe Camping :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de :

58 351.00 €

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de :

22 090.00 €

Après avoir écouté cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2019 du Budget annexe Camping tel qu'il est exposé ci-dessus.

17 - 2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GENERAL.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du Budget général :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de :

214 551.00 €

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de :

436 986.00 €

Après avoir écouté cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2019 du Budget général tel qu'il est exposé ci-dessus.

18 - 2019 - Approbation du projet complémentaire de réfection du mur du ruisseau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération N° 2018-062 du Conseil Communautaire créant les fonds de concours généralistes en faveur des Communes membres.

Le projet complémentaire de réfection du mur du ruisseau peut s'inscrire dans l'opération d'aide de la CCPA à notre commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet complémentaire de réfection du mur du ruisseau pour un budget prévisionnel de 8 325.00 € HT ainsi que le plan de financement détaillé ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT € HT	NATURE DES RECETTES	TAUX	MONTANT €
Entreprise VINCENT	8 325,00			
		fonds de concours CCPA	50%	4 162,50
		COMMUNE (autofinancement)		4 162,50
TOTAL	8 325,00	TOTAL		8 325,00

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet complémentaire de réfection du mur du ruisseau.

VALIDE le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement tel que présenté supra.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le projet et à solliciter l'aide de la CCPA pour un montant de 4 162.50 € au titre du fonds de concours mis en place par délibération communautaire n° 2018-062 du 12 avril 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

19 - 2019 - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un service d'astreinte aux abonnés du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place un service d'astreinte aux abonnés du service de l'eau potable avec une permanence téléphonique 24h/24 et propose de conventionner avec la Société SOGEDO.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes prestations prévues dans la convention proposée par la Société SOGEDO :

- recherche de fuite par moyen électro-acoustiques
- mise à jour des plans de réseau
- travaux de terrassement et de robinetterie
- mise à disposition de l'équipe d'intervention pour la recherche de fuite et réparation de conduite
- mise à la côte de bouche à clef
- mise à disposition de tout moyen pour la réalisation de branchement neuf
- nettoyage et désinfection de réservoir
- renouvellement de compteurs

cette convention propose une rémunération forfaitaire pour les tâches rémunérées forfaitairement et des rémunérations pour les interventions à la demande.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service d'astreinte aux abonnés du service de l'eau potable.

20 - 2019 - Participation exceptionnelle au budget 2019 du CSCA – Participation à l'achat de matériel de gymnastique pour le collège de St Rambert en Bugey.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les Educateurs de Rue n'interviendront plus sur le territoire.

Cette action communautaire (ex CCVA) est compensée par la CLECT à hauteur de 9 847.00 €.

Cette action n'étant pas reconduite, chaque commune de l'Entente Intercommunautaire reste dépositaire d'une partie de cette somme, au prorata de sa population.

Dans sa réunion du 18 février 2019, l'Entente proposait que les 9 847.00 € soient affectés aux destinations suivantes :

- 6 000.00 € versés au CSCA en augmentation de sa subvention et ce, de manière pérenne. La subvention serait alors de 109 000.00 € annuels à compter de janvier 2019,
- 3 847.00 € affectés par St Rambert en Bugey à l'achat de tapis de sport pour le collège.

La commune de Chaley participerait au prorata de sa population, soit 2,80 % de 9 847.00 €, soit 275.72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE en partie la proposition de l'Entente Intercommunautaire,

DECIDE de verser 2,80 % de 6 000.00 € au CSCA en augmentation provisoire de sa subvention mais **précise que cette participation ne sera versée qu'une seule fois et uniquement pour l'année 2019,**

DECIDE de verser 2,80 % de 3 847.00 € à la commune de Saint Rambert en Bugey pour l'achat de tapis de sport pour le collège de Saint Rambert en Bugey.

21 - 2019 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Suite à son rendez-vous en Sous-préfecture avec la commission de sécurité de la salle des fêtes « Le Piano », il demandera le déclassement de cette dernière de la classe 4 vers la classe 5, ce qui évitera un contrôle systématique tous les 5 ans.
- Concernant le problème avec le propriétaire de l'ancienne usine de la Grille, et suite aux différents courriers et dépôts de plaintes, il attend de voir l'évolution de la situation. D'autre part, la plainte déposée pour utilisation frauduleuse de l'eau potable pour 950 m³, par les locataire de cette usine, est toujours en cours
- Concernant le dossier d'accessibilité, la DDT propose de matérialiser un marquage au sol dans la cour de la Mairie pour les non-voyants, cela étant difficilement réalisable, un courrier à été adressé à la DDT.
- Plus de lumière en direction de la sortie du village (après la statue de la Vierge).
- Qu'il a reçu la nouvelle secrétaire Coralie ROUX, qui travaillera en binôme avec Véronique Palisse, à compter du mois de mai, pour un temps partiel de 19h hebdomadaire, elle travaille actuellement à la Mairie de Nivollet-Montgriffon pour 16h hebdomadaire.
- Qu'il a adressé un courrier à M. et Mme TRENSON, suite à la détection d'une fuite d'eau importante à son domicile.
- Qu'il y a un problème, occasionné par un camion, sur une sortie d'incendie à Charabotte, les travaux de réparation sont en cours
- Les scouts sont à la recherche d'un lieu de campement du 11 au 21/07/2019 pour 29 garçons et 7 accompagnants.
- Qu'il a reçu une carte de remerciements de Mme SARTORETTI suite au colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

